

**COMPTE-RENDU  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 6 NOVEMBRE 2018**

**Etaient présents :**

M. Armand Christian, Maire, Président de séance,  
Mmes Blanc Dominique, Ferrollet Françoise, MM. Debard Jérémie, Lévrier Bernard, adjoints  
Mmes Bossy Virginie, De Jésus Catherine, Hugon Denise, Pensec Catherine  
MM. Blanc Alain, Blanc Jérémy, Desmaris Christian, Girod Claude, Conseillers Municipaux,

**Etait absent excusé :**

M. Peray Pierre-Alain.

**Etaient absents :**

Mme Quinio Jeanne.  
M. Davis Andrew.

En introduction à la réunion, Monsieur le Maire informe l'assemblée de la démission de Mme Annick Barrilliet et présente sa remplaçante dans l'ordre du tableau de la liste « Une alternative pour Péron », Mme Catherine De Jesus.

- 1. Mme Hugon Denise est élue secrétaire de séance, à l'unanimité.**
- 2. Le compte-rendu du Conseil Municipal du 2 octobre 2018 est approuvé à l'unanimité.**

**3. DELIBERATIONS**

**3.1. DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 2**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que certains crédits prévus au budget principal 2018 s'avèrent insuffisants pour régler les dépenses engagées de l'année en cours.

Par conséquent, il y a lieu de prévoir les modifications budgétaires correspondantes sur l'exercice comptable 2018.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

DECIDE de prévoir les modifications budgétaires en annexe sur l'exercice 2018 du budget principal, s'élevant à :

Section de fonctionnement :

- Dépenses : **16 368 €**  
- Recettes : **16 368 €**

Section d'investissement :

- Dépenses : **481 731 €**  
- Recettes : **481 731 €**

**APPROUVEE A L'UNANIMITE**

<i>Opération</i>	<i>article</i>	<i>intitulés</i>	<i>Prévisions BP 2018</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
		<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 640 143,00</b>	<b>16 368,00</b>	<b>16 368,00</b>
013	6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	7 000		-5 000,00
70	7066	redevances et droit des services à caractère social	0,00		5 600,00
70	70841	MAD personnel facturée budgets CCAS et école	2 400,00		-1 900,00
70	70876	Remboursements de frais par le GFP de rattachement	19 370,00		-600,00
70	70878	Remboursements de frais par d'autres redevables	2 100,00		1 600,00
70	7088	produits exceptionnels	100,00		32,00
73	7318	autres impôts locaux	0,00		6 910,00
73	73211	attribution de compensation	93 521,00		-25 465,00
73	73212	Dotation de solidarité communautaire	0,00		14 807,00
73	7343	Taxe sur les pylônes électriques	37 000,00		840,00
73	7381	taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité	30 000,00		13 868,00
74	74718	Autres	0,00		440,00
74	7473	Département	1 800,00		300,00
74	7477	Budget communautaire et fonds structurels	15 060,00		-14 889,00
74	7488	Autres attributions et participations	14 000,00		50,00
75	752	Revenus des immeubles	55 500,00		1 160,00
77	7713	Dons et libéralités reçus	0,00		18 000,00
77	773	mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00		115,00
77	7788	produits exceptionnels	5 894,00		500,00
011	60622	carburant	120 000,00	1 400,00	
011	60623	Alimentation	300,00	132,00	
011	60624	produits de traitement	300,00	-100,00	
011	60632	fournitures de petit équipement	15 000,00	2 000,00	
011	60633	fournitures de voirie	17 600,00	-2 000,00	
011	60636	vêtements de travail	5 200,00	100,00	
011	6068	autres matières et fournitures	3 900,00	-1 000,00	
011	611	Contrat de prestations de service	79 000,00	5 800,00	
011	6122	crédit-bail mobilier	13 800,00	350,00	
011	6132	locations immobilières	10 400,00	-150,00	
011	6135	locations mobilières	13 000,00	600,00	
011	614	charges locatives	2 900,00	-150,00	
011	615221	entretien et réparations bâtiments publics	22 000,00	-2 700,00	
011	615228	entretien et réparations autres bâtiments	5 000,00	400,00	
011	615232	entretien et réparation réseaux	42 000,00	12 000,00	
011	61524	entretien bois et forêts	6 285,00	2 630,00	
011	61551	matériel roulant	20 000,00	9 000,00	
011	615232	entretien et réparation réseaux	42 000,00	12 000,00	
011	61524	entretien bois et forêts	6 285,00	2 630,00	
011	61551	matériel roulant	20 000,00	9 000,00	

<i>Opération</i>	<i>article</i>	<i>intitulés</i>	<i>Prévisions BP 2018</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
		<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 640 143,00</b>	<b>16 368,00</b>	<b>16 368,00</b>
011	61558	autres biens mobiliers	3 000,00	-1 000,00	
011	6184	versement à des organismes de formation	5 000,00	-1 800,00	
011	6227	Frais d'actes et de contentieux	5 000,00	13 000,00	
011	6231	annonces et insertion	1 500,00	-1 500,00	
011	6237	publications	7 500,00	-750,00	
011	6241	transports de biens	0,00	36,00	
011	6256	Frais de mission du personnel	1 000,00	1 000,00	
011	6261	frais affranchissements	2 900,00	-300,00	
011	627	services bancaires et assimilés	500,00	1 400,00	
011	6281	concours divers	51 500,00	-2 500,00	
011	6283	frais de nettoyage des locaux	3 500,00	-3 000,00	
011	62875	remboursement de frais aux communes membres GFP	0,00	22 210,00	
011	62876	remboursement de frais à un GFP de rattachement	40 100,00	-25 465,00	
011	62878	remboursement de frais à d'autres organismes	73 493	-69 142,00	
011	63512	taxes foncières	9 850	145,00	
012	6217	personnel affecté par la commune membre	0,00	4 697,00	
012	6218	autre personnel extérieur	0,00	39 682,00	
012	6332	cotisations versées au FNAL 0,10%	400	-30,00	
012	6336	cotisation au CDG 1,10% et CNFPT 0,9%	7 600	170,00	
012	6338	autres impôts et taxes sur rémunérations 0,30%	1 300	-100,00	
012	6411	personnel titulaire	385 000	38 000,00	
012	6413	personnel non titulaire	70 000	5 400,00	
012	6451	cotisations à l'URSSAF	67 000	-24 990,00	
012	6453	cotisations patronales aux caisses de retraite CNRACL	81 000	2 430,00	
012	6454	cotisations aux ASSEDIC 6,40%	4 300	-490,00	
012	6475	médecine du travail, pharmacie	2 100	-340,00	
012	6478	autres charges sociales	2 800	-1 690,00	
014	739223	fonds péréquation ressources	40 000	4 885,00	
65	6531	indemnités des élus	45 600	1 500,00	
65	6533	caisse de retraite	1 950	-900,00	
65	6535	formation des élus	820	-820,00	
65	65548	autres contributions	59 000	-7 682,00	
65	657348	subvention fonctionnement associations autres communes	0	2 000,00	
65	657362	CCAS et caisses des écoles	6 000	-6 000,00	
024	024	produits des cessions d'immobilisation	2 908,00		11 000,00

<i>Opération</i>	<i>article</i>	<i>intitulés</i>	<i>Prévisions BP 2018</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
		<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>3 215 046,00</b>	<b>481 731,00</b>	<b>481 731,00</b>
024	024	produits des cessions d'immobilisation	2 908,00		11 000,00
041	2033	frais d'insertion	1 191,00		3 900,00
041	238	avances sur immobilisations	0,00		135 000,00
041	2313	constructions	0,00	114 900,00	
041	2315	installations techniques	24 891,00	24 000,00	
ONI 10	10222	FCTVA	228 183,00		-1 000,00
ONI 13	13251	GFP de rattachement	29 685,00		-29 685,00
ONI 16	165	dépôts et cautionnements	0,00		850,00
ONI 204	2041582	subventions équipement autres groupements	0,00		3 265,00
ONI 27	274	Prêts	2 333,00		260,00
458	45815	mandat CCPG Eaux Pluviales OP 95 Brandou/Branlant & OP 96 MAIL	11 796,00	18 141,00	
458	45825	mandat CCPG Eaux Pluviales OP 95 Brandou/Branlant & OP 96 MAIL	11 796,00		18 141,00
ONI	2041481	subventions d'équipement autres communes	0,00	6 360,00	
ONI 204	2041582	subventions équipement autres groupements	135 509,00	-11 172,00	
ONI 21	2152	installations de voirie	4 073,00	17 000,00	
ONI 21	2188	autres immobilisations corporelles	22 577,00	-18 484,00	
ONI 23	2315	installations techniques	123 700,00	0,00	
op.63 cimetière	2312	agencement et aménagement terrains	44 450,00	-1 000,00	
op.63 cimetière	2315	installations techniques	44 000,00	5 000,00	
op.67 ext 4 école	2313	constructions	1 893 745,00	249 086,00	
op.67 ext 4 école	238	avances sur immobilisations	0,00	111 000,00	
op.67 ext 4 école	1341	DETR	50 000,00		340 000,00
op 95 Brandou/ Branlant	2031	frais d'études	3 850,00	-1 850,00	
op 95	2033	frais d'insertion	1 500,00	-50,00	
op.95 Brandou/ Branlant	238	avances sur immobilisations	0,00	24 000,00	
op.95 Brandou/ Branlant	2315	installations techniques	519 332,00	-69 000,00	
OP 96 MAIL	2031	frais d'études	14 835,00	7 000,00	
OP 96 MAIL	2315	installations techniques	32 149,00	-10 000,00	
op.104 "PGI Gralet/ Poutouille"	2031	frais études	12 543,00	16 800,00	

### **3.2. PROJET DE REHABILITATION DES ALPAGES DU GRALET ET DE LA POUTOUILLE CANDIDATURE CONCERNANT LA LOCATION DES ALPAGES**

Monsieur le Maire rappelle le travail en cours sur les alpages du Gralet et de la Poutouille suite à l'abandon de l'activité sylvo-pastorale. La Chambre d'Agriculture et la Société d'Economie Montagnarde de l'Ain (SEMA), en lien avec le bureau d'étude MONTANUM, mandatés par la commune, ont réalisé le Plan de Gestion Intégré en 2017-2018.

Monsieur le Maire précise que la Chambre d'Agriculture / SEMA avait également pour mission d'accompagner la commune dans la sélection des candidats pour louer les alpages.

Monsieur le Maire présente les 6 candidatures reçues par la commune et expose plus précisément les 3 candidatures départementales. Il présente la grille de sélection élaborée avec l'aide de la CA01/SEMA.

Monsieur le Maire indique que considérant les résultats de la sélection, les 2 candidats présélectionnés sont Etienne Mathieu pour le GAEC du Frêne et Mickaël Perrot pour le GAEC des Monts de l'Ange

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

RETIENT les candidatures d'Etienne Mathieu pour le GAEC du Frêne sur l'alpage de la Poutouille et de Mickaël Perrot pour le GAEC des Monts de l'Ange sur l'alpage du Gralet ;

AUTORISE la location l'alpage de la Poutouille au GAEC du Frêne pour un fermage de 525,00 euros par an soit 11.8 points par hectare et par an soit environ 17.50 €, et de l'alpage du Gralet au GAEC des Monts de l'Ange pour un fermage de 1057,50 euros par an soit 15.15 points par hectare et par an soit environ 22.50 €.

ACCEPTE la proposition de louer le Gralet pour 50% du fermage jusqu'à la réalisation des travaux de création d'un ou plusieurs goyaus.

DONNE pouvoir au maire pour signer la convention pluriannuelle de pâturage avec chacun des locataires pour une durée de 5 ans avec une tacite reconduction, sous réserve de l'avis favorable du contrôle des structures.

DONNE pouvoir au Maire pour signer tout document relatif à ce dossier et notamment tout document tel que autorisation d'exploiter, état des lieux, etc... permettant la mise en location de ces alpages.

**APPROUVEE A L'UNANIMITE**

### **3.3. PROJET DE REHABILITATION DES ALPAGES DU GRALET ET DE LA POUTOUILLE ACCEPTATION DE L'OFFRE DE LA SEMA**

**RETIREE DE L'ORDRE DU JOUR.**

### **3.4. ANNULATION D'UNE CONVENTION PRISE EN 1988 CONCERNANT UNE AUTORISATION DE PASSAGE EN TERRAIN PRIVE DE CANALISATIONS D'EVACUATION D'EAUX USEES OU PLUVIALES**

Monsieur le Maire indique que suite à un courrier de l'Office Notarial Eric GAUVIN et Véronique BERROD de Bellegarde, concernant la vente d'un terrain entre M. Roger DURAND et la SCI Feigères, il a été découvert qu'une convention de servitude avait été prise en 1988 entre M. Roger DURAND et la commune de Péron.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que cette convention prise en 1988 concernait une autorisation de passage en terrain privé de canalisations d'évacuation d'eaux usées ou pluviales, elle avait été signée avec Monsieur Roger DURAND de Collonges pour une parcelle située à Feigères section B.

Monsieur le Maire expose que suite au transfert de la compétence eaux pluviales, la Communauté de Communes a examiné le réseau des canalisations existant sur Feigères et il semblerait que lesdites canalisations n'ont finalement pas été installées à l'endroit indiqué sur le plan et ne passent pas par la parcelle B 241.

Monsieur le Maire propose d'annuler cette convention qui apparemment est sans objet.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Vu la convention, Vu les plans,

ANNULE la convention de servitude du 10 août 1988 concernant une autorisation de passage en terrain privé de canalisations d'évacuation d'eaux usées ou pluviales.

**APPROUVEE A L'UNANIMITE**

### **3.5. CCPG EVOLUTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE GEX EN COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

Monsieur le maire informe le Conseil municipal :

- qu'aux termes de sa délibération n° 2018.00275 du 27 septembre 2018, le conseil communautaire a fait le constat que la Communauté de Communes du Pays de Gex exerce déjà les compétences fixées pour une Communauté d'Agglomération au sens des articles L.5211-41 et L.5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et qu'elle peut donc se transformer en Communauté d'Agglomération sous réserve qu'elle remplisse les conditions de création,
- que ces conditions sont remplies puisque l'unité urbaine formée par les communes de Gex (11.949 hab.) et Cessy (4.934 hab.) permet de satisfaire aux conditions fixées par l'article L.5216-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire indique que l'ambition de cette évolution est, sans aucune autre conséquence sur l'organisation administrative de l'EPCI, d'affirmer la position de l'intercommunalité du Pays de Gex dans son environnement institutionnel ainsi que de renforcer voire de développer les coopérations existantes au bénéfice de moyens d'intervention accrus.

Monsieur le Maire précise qu'elle s'appuie sur l'important travail de réflexion conduit durant le premier semestre qui a permis à l'ensemble des maires et des représentants des communes membres de s'exprimer sur :

- ❖ l'ambition et le rôle de l'intercommunalité ;
- ❖ le lien commune-communauté et la mobilisation des élus ;
- ❖ les plans pluriannuels d'investissement et la solidarité territoriale.

Monsieur le Maire souligne qu'aux termes de l'article L.5211-41 du Code Général des Collectivités Territoriales « le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification au maire de la délibération de l'organe délibérant pour se prononcer sur la transformation proposée. À défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable. »

La délibération n° 2018.00275 du 27 septembre 2018 du Conseil communautaire a été notifiée par LRAR le 04 octobre 2018.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur l'évolution de la Communauté de Communes du Pays de Gex en Communauté d'Agglomération.

LE CONSEIL MUNICIPAL Après avoir délibéré,

**APPROUVEE A LA MAJORITE (7 voix pour – 3 voix contre – 3 abstentions)**

### **3.6. CCPG REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES DESIGNATION D'UN DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES ET SIGNATURE DE LA CONVENTION FINANCIERE DE REPARTITION DE LA PARTICIPATION**

#### **RETIREE DE L'ORDRE DU JOUR**

#### **4. POINTS DIVERS**

##### **4.1. ECOLE – RYTHMES SCOLAIRES - COLLEGE – GYMNASSE**

###### **4.1.1. Ecole**

4.1.1.1. Compte-rendu de la commission de sécurité du 05/11/2018.

Avis favorable suite à ce passage du préventionniste du SDIS assorti d'une prescription pour veiller à ce que les portes de secours entre 2 salles de classes soient toujours libres de passage et d'un accord pour accepter de condamner une porte de secours extérieur donnant actuellement sur le chantier d'extension de l'école.

###### **4.1.2. Collège**

4.1.2.1. Compte-rendu du Conseil d'Administration du 05/11/2018.

Explications et Acceptions des différents voyages et sorties prévues pour l'année 2018/2019

- Voyages pour les 6èmes et 4èmes : Rome, Madrid, Allemagne, Immersion « made in USA », Handiraid (37 demandes d'handicapés pour 10 places)
- Sorties pour les 4<sup>èmes</sup>, 5èmes et 6èmes : Pièce de théâtre Roméo et Juliette, Parc naturel du Haut Jura, Musée des mondes polaires à Pré Manon, Barrage de Génissiat avec visite du Pain de Sucre

Acceptations de diverses conventions :

- ANAPAA (Association Nationale de Prévention en alcoologie et addictologie)
- Convention avec un professionnel de santé
- Convention d'occupation précaire pour un logement

Nom du collège : le nom collège du Paruthiol a été retenu

Divers

Réduction des temps de passage à la cantine par la mise en place de plages horaires de passage.

Mise à jour de l'ENT (outil d'information informatique)

Le Collège est en attente d'un professeur de musique

Les parents demandent qu'une réponse à leur mail soit faite notamment en cas de demande de sortie inhabituelle de leur enfant.

Les parents demandent une modification du règlement du collège concernant le Conseil de Discipline sur le nombre de parents assistant au Conseil, refus de M. Bommé.

##### **4.2. VOIRIE – ORDURES MENAGERES**

4.2.1. Compte-rendu de la réunion de la commission du 10/10/2018 concernant le classement de la voirie communale.

Travail sur la mise à jour du classement des voies communales avec validation du plan proposé par le bureau d'études Barthelmy/Blanc. L'enquête publique est prévue pour le début d'année 2019.

Point divers :

1/ Validation des emplacements réservés concernant le PLUiH. Il s'agit d'intégrer essentiellement les espaces dont le foncier n'est pas maîtrisé tels ceux :

- comprenant les réservoirs, captages et canalisations de fontaine.
- nécessaires au déploiement des conteneurs semi-enterrés

2/ Validation du principe de refuser désormais les demandes individuelles de pose de miroir en sortie de voie privée. Ces équipements, à charge des demandeurs, seront implantés prioritairement sur terrain privé.

#### 4.2.2. Labellisation « 0 phyto ».

La commune a été officiellement labellisée sans pesticides suite à l'audit réalisé par l'organisme agréé du secteur Frapna Loire. Seulement 17 le sont sur le Département de l'Ain. Des panneaux seront mis en place en entrée de village.

En complément, il est proposé de s'inscrire sur un autre label, le Réseau national "Terre-Saine" dont le seul critère supplémentaire par rapport au label "Commune sans pesticide" est l'arrêt d'utilisation des produits anti-mousses (algicides) sur les trottoirs, ce qui est le cas. Ce label est décerné par le Ministère de la Transition écologique et solidaire.

#### 4.2.3. Point sur les travaux de la rue du Branlant / chemin de Brandou.

Les travaux n'avancent pas aussi vite qu'espéré. Le maître d'œuvre et la commune ont demandé formellement à l'entreprise Laquet de renforcer les effectifs.

#### 4.2.4. Compte-rendu de la réunion de la commission du 22/10/2018 concernant la création d'une voie verte en lieu et place de la voie ferrée.

Urbalab a tenu compte des commentaires concernant les scénarii d'aménagement. Le choix du stabilisé renforcé est privilégié. La commission proposerait de faire un tronçon en 2019 (Logras -> Collège) avec un aménagement réduit à l'espace compris entre les voies.

A noter qu'à ce jour il n'y a aucun retour de la SNCF. Le principe sera de monter un dossier technique sur l'ensemble de la voie pour qu'une convention globale soit établie.

#### 4.2.5. Point sur les travaux du réseau de fontaine du Crêt.

Les travaux sont terminés.

### 4.3. BUDGET – FINANCES

#### 4.3.1. Ligne de trésorerie

En caisse le 31 octobre 2018 : 973 920,32 €.

Depuis le mois de janvier nous n'avons pas utilisé la ligne de trésorerie.

#### 4.3.2. Réalisation du budget investissement

Tiers	Objet	Réalisé
SALENDRE	16 illuminations motif "Voile Bleu" H 2.50 m L 1.00 m attache rapide sur PL	2 764,80
SMG DC SAVOIE	Perceuse BOSCH GSB 18V 06019G2103 + 2 batteries + chargeur	515,81
SMG DC SAVOIE	Détecteur de métaux FISCHER DM097 + Valise DM015	1 104,68
SMG DC SAVOIE	Pistolet thermomètre infrarouge 8810SI	63,00
SMG DC SAVOIE	Coffret FACOM Cliquet + douille 1/4P R 161 6M6PB	157,92
ORANGE FRANCE	Installation téléphonique DIATONIS mairie (1p 8039-4 p 8029-4 gigaset DA710)	5 534,33
SMG DC SAVOIE	Station météo 3583T	95,88
DEKRA INDUSTRIAL	CPI CSPS 100% conception + 90% démarrage chantier extension école	1 677,60
MARKOSOL	marquages derrière Eglise (2 auberges dont 1 livraison+3 NA)	88,80
URBALAB	100% VISA avenant 3 MOE op.2 (hors EPLUV) MAPA LAQUET/EIFFAGE VRD Brandou/Branlant	1 956,14
TRESORERIE DE GEX	Intégration 2015-2033 OP 95 au 2315 OP95 VRD Brandou/Branlant attribution MAPA LAQUET/EIFFAGE	690,46
TRESORERIE DE GEX	Intégration frais 2018-2033 OP 95 au 2315 OP95 VRD Brandou/Branlant attribution MAPA LAQUET/EIFFAGE	1 449,00
TRESORERIE DE GEX	Intégration bien 2016-2031 OP 95 au 2315 OP95 VRD Brandou/Branlant attribution MAPA LAQUET/EIFFAGE	6 563,30
Tiers	Objet	Réalisé
TRESORERIE DE GEX	Intégration bien 2017-2031 OP 95 au 2315 OP95 VRD Brandou/Branlant attribution MAPA LAQUET/EIFFAGE	13 285,31
TRESORERIE DE GEX	Intégration bien 2018-2031 OP 95 au 2315 OP95 VRD Brandou/Branlant attribution MAPA LAQUET/EIFFAGE	1 957,95
URBALAB	100% VISA avenant 3 MOE op.2 (EPLUV) MAPA LAQUET/EIFFAGE VRD Brandou/Branlant	86,84
		37 991,82

#### **4.4. NOUVELLE ECOLE**

4.4.1. Compte-rendu des réunions de chantier.

Les murs du sous-sol sont coulés.

4.4.2. Point sur le 3<sup>ème</sup> appel d'offre.

Les 2 lots cloisons-doublage et peinture ont été réunis en un seul lot. Les entreprises doivent répondre pour le vendredi 9 novembre 2018 avec une ouverture des offres, envoyées obligatoirement par dématérialisation, le lundi 12 novembre 2018.

#### **4.5. INSTITUT MEDICO-EDUCATIF (IME)**

4.5.1. Compte-rendu de la réunion avec l'association l'Union, l'Education Nationale et la CCPG du 18/10/2018.

L'ouverture de l'IME est toujours bien prévue pour la rentrée scolaire 2019. Un point important reste à définir, que devient la classe d'inclusion (ULIS) actuellement dans l'école de Péron, le personnel enseignant craignant que trop d'enfant soit en inclusion. Pour répondre à cette question l'Education Nationale, en entente avec l'association l'Union, va regarder le nombre d'enfant du Pays de Gex et du bassin bellegardien qui ont une notification IME mais qui fréquentent les ULIS faute de place ou par refus de la famille du fait de l'éloignement des structures actuelles.

#### **4.6. BATIMENTS COMMUNAUX**

##### **4.6.1. Maison Forestière**

4.6.1.1. Présentation du bilan financier des travaux.

Le coût global de rénovation des travaux, fonctionnement et investissement compris s'élève à 12 730,20 € HT.

#### **4.7. CONTENTIEUX**

4.7.1. Affaire Jean-Pierre PELLOUX :

- courrier du Tribunal Administratif pour la réouverture et la clôture de l'instruction fixée au 22/10/2008 de Maître Berger avocat de M. Pelloux.

- présentation du mémoire n°5 de Maître Berger.

#### **4.8. ZONE COMMERCIALE ET ARTISANALE DE PRE MUNNY**

4.8.1. Point sur la création d'une pharmacie.

InterImmo a retenu la candidature de M. Greusard afin que ce dernier puisse ouvrir son officine, il doit avoir l'aval de l'Agence Régionale de Santé. Devant la complexité du dossier, il a demandé de l'aide au bureau d'étude « D6D » spécialisé dans ce type de dossier qui nous a sollicité pour répondre sur bon nombre de points tel que l'urbanisme futur dans la commune, les transports en commun etc... Une réponse définitive devrait arriver au printemps.

4.8.2. Courrier collectif de certaines entreprises.

Certaines entreprises se plaignent de la non verticalité d'un lampadaire et de la vétusté du totem signalétique.

Ce courrier sera transmis au SIEA pour la 1<sup>ère</sup> demande et à la CCPG, qui a repris la gestion des zones artisanales et commerciales gessiennes, pour la 2<sup>ème</sup>.

### **5. COMPTES RENDU COMMISSIONS COMMUNALES**

#### **5.1. COMMISSION URBANISME**

5.1.1. Arrêtés signés

##### Déclarations Préalables

- WENANDER Fredrik John Carl à Péron, construction murs de soutènement, décision tacite de non-opposition le 13 septembre.

- SARL LATHUILLIERE à Péron, coupe et abattage d'arbres, arrêté favorable le 26 septembre,

- Association Péron Pétanque représentée par M. DESMARIS Christian à Logras, extension du local Pétanque, décision tacite de non-opposition le 28 septembre.

- HIRZEL David à Feigères, rénovation de la toiture, décision tacite de non-opposition le 4 octobre,

- GENDRA Emilie à Péron, pose d'une Pergola, décision tacite de non-opposition le 13 octobre.

- GENDRA Emilie à Péron, pose d'une clôture, décision tacite de non-opposition le 3 octobre.

- AMMARI Tarik à Logras, pose d'une clôture et installation d'un portillon, décision tacite de non-opposition le 6 octobre.

- SANCHIS Bernard à Péron, construction d'une piscine, décision tacite de non-opposition le 26 octobre.

## Permis de Construire

- Comité Commun Actions sanitaires et Sociales représenté par M. ESMILAIRE Thierry à Péron, construction de 2 SAPHIR (Service d'Accompagnement Personnalisé avec Hébergement, Inclusion et Ressources), arrêté favorable le 5 octobre.
- Dynacité représentée par M. GOMEZ Marc à Péron, modification d'un permis de construire en cours, arrêté favorable le 18 octobre.
- ABDENNOUR Redouan à Péron, construction d'une maison individuelle, arrêté favorable le 12 octobre.

### 5.1.2. Arrêtés défavorables

## Déclarations Préalables

- VICENTE DA SILVA SANTOS Helder à Logras, construction d'un mur de soutènement, arrêté défavorable le 3 octobre.
- DUTRIEZ Thomas à Logras, construction d'un mur de soutènement, arrêté défavorable le 25 octobre.

## Permis de Construire

- YILDIRIM Murat à Logras, construction d'une maison individuelle, arrêté défavorable le 11 septembre.

### 5.2.2. Compte-rendu de la réunion avec le service ADS de la CCPG du 16/10/2018.

Réunion ADS information sur la dématérialisation des dossiers urbanismes. A partir de 2022, obligation de déposer toutes demandes d'urbanisme par informatique par les administrés. La CCPG et le SIEA seront opérationnels dès janvier 2019.

## **5.2. ASSOCIATIONS**

### 5.2.1. Compte-rendu de la soirée du 04/10/2018 pour le calendrier des fêtes.

Comme les années précédentes les associations se sont mises d'accord pour les dates de l'année 2019.

### 5.2.2. Point sur la vente des brioches des 06-07/10/2018 au profit de l'Adapei.

La vente s'est bien passée. Remerciements aux membres des associations et à la Boulangerie CARRILLAT.

La responsable a rencontré de grandes difficultés pour la remise du montant collecté : 1 513 € au Bureau de la Poste de Thoiry.

### 5.2.3. Compte-rendu de l'Assemblée Générale du Comité des Fêtes du 22/10/2018.

Suite à la démission de M. Christian Desmaris, qui reste au Comité, M. Dominique Clot a été élu président.

L'assemblée a souhaité ne pas refaire de concours de belote et de loto mais a décidé de faire une journée « vieilles voitures ».

## **5.3. FORET – AGRICULTURE – PATURAGES**

### 5.3.1. Courrier de Mme Virginie Bossy pour la reprise d'un terrain communal exploité pour l'instant par le GAEC des Genevray.

Accord, à l'unanimité, du Conseil Municipal, étant précisé que Mme Virginie Bossy n'a pas participé au vote pour louer la parcelle située au lieu-dit « Bouvant » d'une surface de 2ha72ares.

Toutefois, M. le Maire souhaite que les exploitants agricoles intéressés par les terrains communaux se réunissent avec la mairie afin d'en discuter.

### 5.3.2. Courrier de M. Morgan Blanc pour la reprise d'un terrain communal exploité pour l'instant par le GAEC des Genevray dans le but de créer une exploitation agricole basée sur l'écotourisme.

Accord, à l'unanimité, du Conseil Municipal, étant précisé que M. Alain Blanc n'a pas participé au vote pour louer des terrains sur des parcelles encore à définir pour une surface d'environ 3ha.

## **6. COMPTES RENDU COMMISSIONS INTERCOMMUNALES**

### **6.1. CCPG**

#### 6.1.1. Compte-rendu du Conseil Communautaire du 25/10/2018.

#### 6.1.2. Compte-rendu des diverses réunions.

Bornes électriques : 1 borne pour le branchement de 2 voitures électriques sera installée sur la place de l'Eglise en 2019.

6.1.3. Présentation du rapport annuel (2017) sur le prix et la qualité de l'eau.

## **7. COURRIERS**

7.1. De M. et Mme Fabre contre l'installation des compteurs Linky par Enedis.

Le Conseil Municipal refuse, à l'unanimité, de prendre une délibération interdisant l'installation des compteurs « Linky » sur la commune du fait que toutes les délibérations prises par toutes les communes ont été invalidées par les Tribunaux Administratifs, suite aux demandes des Préfets, arguant comme motifs que les communes sont incompétentes pour délibérer en tant qu'autorité organisatrice de la distribution d'électricité et que l'installation des compteurs communicants résulte de la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

Par contre, du fait que si un compteur est installé à l'intérieur d'une habitation, il y a la possibilité d'interdire à toute personne référente d'ENEDIS de rentrer dans le logement, un article sera présenté dans le Petit Péronnais pour inciter les habitants à prévenir immédiatement la municipalité ou la Police Pluri-communale si ENEDIS, ou un sous-traitant, insiste pour changer le compteur.

## **8. DIVERS**

8.1. Prochain Conseil Municipal ordinaire : le 4 décembre 2018 à 20h30.

8.2. Cérémonies du 11 novembre : dépôt de gerbe à Péron à 9h10 – cérémonie à Challex 11h15 au monument aux morts.

**FIN DE LA SEANCE : 23 H 30**